



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE MIRAMAS**  
**SÉANCE DU 24 MAI 2023**

*La séance est ouverte à 18 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE.**- Il est 18 heures. Mesdames et messieurs, nous allons ouvrir la séance du Conseil municipal. Pour ce faire, je rappelle que nous devons avoir le silence. Je le dis aussi aux citoyens présents : il ne peut pas y avoir d'interventions extérieures.

Je salue la présence des jeunes d'Unis-Cité qui ont souhaité regarder ce Conseil municipal. C'est une très bonne chose. Nous vous remercions beaucoup d'être là ; cela nous fait chaud au cœur.

Bien sûr, j'excuse ceux qui doivent partir plus tôt – parce qu'un Conseil municipal commence à 18 heures, mais peut se terminer un peu plus tard –, notamment ceux qui doivent prendre leur train ou des bus pour rentrer.

Chers collègues, nous allons ouvrir le Conseil municipal par l'appel des adjoints et des conseillers municipaux. Madame Nadia ALI.

*Madame Nadia ALI salue l'Assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.*

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Éric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET - Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIÈRE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER - Régine SONZOGNI – Jean-Luc SANCHE - Brigitte CONTÉ – Thierry QUÉRÉ - Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT - Margarita ACKE MÉLO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GÉRON – Errol FERRER

**Étaient absents et représentés, Mesdames et Messieurs :**

Paulette ARNAUD par Christian PEYRO

Fadela AOUMMEUR par Jacques BAUDOUX

**Était absents, Madame et Messieurs :**

Viviane ROYER, excusée

Romain TONUSSI, excusé

Nicolas-Franck CHALENDAR

*Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

**Monsieur le MAIRE.**- Nous pouvons valablement délibérer. En ce qui concerne l'informatique, on est en train d'essayer de résoudre le problème que l'on vient de m'indiquer. Il s'agit d'une borne internet qui semble faire des misères.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- Est-ce que vous n'auriez pas un jeu papier des délibérations ? Moi, je n'ai rien. J'ai toutes mes notes dessus.

**Monsieur le MAIRE.**- On va attendre de pouvoir brancher. Il y a un jeu pour deux, est-ce que cela ira ? Bien.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE.**- Concernant la désignation du Secrétaire de séance, je vous propose la candidature – parce qu'elle y tient particulièrement – de Madame Laëtitia DEFFOBIS.

Tout le monde est-il d'accord ?

*En l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Madame Laëtitia DEFFOBIS est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.*

## ORDRE DU JOUR - Conseil municipal du 24 mai 2023

A) Ratification des procès-verbaux des : 15 et 29 mars 2023

B) Délibérations :

### VILLE A VIVRE

- 01) **N°72-2023** - Prise en charge pour l'année scolaire 2023/2024 du Pass Métropole Scolaire et de l'abonnement annuel Ulysse visant à maintenir la gratuité du transport pour les scolaires et les étudiants miramasséens  
02) **N°73-2023** - Désignation d'un représentant de la Commune de Miramas pour siéger au sein du conseil d'administration de la MDA 13 Nord

### PÔLE RESSOURCES

- 03) **N°74-2023** - Mise à disposition de chalets pour l'événement « Art de Noël 2023 » - Approbation de la convention type - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer  
04) **N°75-2023** - Modification de la délibération n°11-2008 du 21 février 2008 portant prestations d'action sociale en faveur du personnel communal  
05) **N°76-2023** - Mise en place du télétravail dans la collectivité – Approbation de la charte de télétravail  
06) **N°77-2023** - Mise à jour de la charte informatique et du bon usage du numérique  
07) **N°78-2023** - Création d'un poste d'écrivain public dans le cadre du dispositif adulte-relais  
08) **N°79-2023** - Création d'un poste d'éco-médiateur dans le cadre du dispositif adulte-relais  
09) **N°80-2023** - Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique  
10) **N°81-2023** - Congrès national 2023 de l'association Femmes Solidaires - Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité local  
11) **N°82-2023** - Archivage numérique en Territoires - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur

### VILLE D'AVENIR

- 12) **N°83-2023** - Approbation de la convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux ou communautaires par les lycées publics ou privés sous contrat d'association avec l'État – Année scolaire 2022/2023 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer  
13) **N°84-2023** – Abrogation de la délibération n°160-2020 du 14 octobre 2020 relative à la création d'ateliers multi-activités des mercredis - Approbation de la nouvelle organisation  
14) **N°85-2023** - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Miramaris pour la participation aux championnats de France UNSS à Faulquemont  
15) **N°86-2023** - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tennis de Table Miramas pour sa participation aux championnats de France Pro B  
16) **N°87-2023** - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Miramas et l'association Tennis de Table Miramas – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

- 17) **N°88-2023** - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Campus Fontlongue pour soutenir financièrement un voyage scolaire sur le thème de la conscience écologique  
18) **N°89-2023** - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Gardians de la Crau dans le cadre de la journée camarguaise  
19) **N°90-2023** - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Parkour Session dans le cadre de son festival estival 2023

### **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

- 20) **N°91-2023** - Fonds d'initiatives écologiques - Attribution de subventions au titre de l'année 2023

### **VILLE DURABLE**

- 21) **N°92-2023** - Approbation du déclassement d'environ 1 205 m<sup>2</sup> du domaine public situés avenue du 8 Mai 1945  
22) **N°93-2023** - Approbation du déclassement d'environ 36 m<sup>2</sup> du domaine public situés rue Arthur Favarro  
23) **N°94-2023** - Établissement d'une convention de servitude pour l'enfouissement d'une ligne électrique sur la parcelle BN n°1 sise rue de la Fraternité  
24) **N°95-2023** - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône  
25) **N°96-2023** - Résiliation anticipée du mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à l'opération de réhabilitation du pôle La Carraire et du marché public n°19S008 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

### **A/ RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 15 ET 29 MARS 2023**

**Monsieur le MAIRE.**- Vous avez deux approbations des procès-verbaux du 15 mars et du 29 mars 2023. Y a-t-il des commentaires ? Nous passons au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*En l'absence de commentaire, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.*

*En l'absence de commentaire, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci toujours au travail des services. Nous allons donc pouvoir commencer les délibérations et pour ce faire, nous allons commencer par la première qui est importante. Je suis persuadé que cela va beaucoup intéresser les jeunes d'Unis-cité.

Monsieur Daniel HIGLI, prenez le micro.

## **B/ DÉLIBÉRATIONS**

### **VILLE A VIVRE**

#### **N° 01 - PRISE EN CHARGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 DU PASS MÉTROPOLE SCOLAIRE ET DE L'ABONNEMENT ANNUEL ULYSSE VISANT À MAINTENIR LA GRATUITÉ DU TRANSPORT POUR LES SCOLAIRES ET LES ÉTUDIANTS MIRAMASSÉENS**

**Rapporteur :** Monsieur Daniel HIGLI

**Monsieur Daniel HIGLI.**- L'histoire vient du fait qu'à l'époque, les communes qui faisaient partie du SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) Ouest Provence avaient adopté une délibération afin de prendre en compte ces frais de transport sauf que maintenant, comme le Conseil de territoire a disparu, cela est remonté à la Métropole, mais la Métropole, elle, ne prend pas en charge cette facture.

*Monsieur Daniel HIGLI procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Bien. Donc, vous l'avez tous compris... Vous allez avoir la parole, Monsieur le Conseiller. Oui, Monsieur Gérard GÉRON.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- OK. On pense qu'il y a un oubli dans votre proposition. « Cycle de formation d'enseignement supérieur, stagiaires de la formation professionnelle, apprentis ou en cours de service civique ». Or il existe, sur la base de dérogations ou du fait de leurs options, des lycéens Miramasséens qui doivent aller dans un lycée marseillais, aixois, arlésien ou autre du fait de leurs options. Ils ne sont pas mentionnés dedans.

**Monsieur le MAIRE.**- Ils sont juste au-dessus : « D'approuver la prise en charge du coût de l'abonnement annuel Pass Métropole scolaire sur l'ensemble des réseaux de la Métropole y compris le réseau de la RTM pour les élèves domiciliés sur la commune de Miramas et scolarisés dans un établissement scolaire situé dans la Métropole, y compris Marseille ». Il y a toutes les villes.

**Monsieur Gérard GÉRON**.- Alors c'est bon.

**Monsieur le MAIRE**.- Ce que nous avons voulu faire ici et parce que nous l'avions imaginé, c'est d'aider les familles et les élèves pour la gratuité des transports, ce qui vous permettra d'éviter de payer, avec vos familles, les transports.

Vous faites les démarches habituelles et la Métropole enverra la facture à la Ville avec le décompte. C'est bien cela ?

**Madame Laëtitia DEFFOBIS**.- Oui.

**Monsieur le MAIRE**.- C'est un effort important de la Ville, 100 000 euros. C'est une estimation parce qu'évidemment, nous préférerions payer un peu plus. Cela voudrait dire qu'il y aurait plus d'élèves encore qui seraient en formation, en insertion, en Unis-cité, etc.

Donc, le but du jeu pour nous c'est de vous aider, d'aider la jeunesse et je pense que nous serons tous d'accord pour le faire.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- J'excuse Monsieur Romain TONUSSI et Madame Viviane ROYER qui viennent de me passer un SMS me disant qu'ils étaient bloqués.

Question numéro 2, Madame Fernande REYNAUD.

**N° 02 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE MIRAMAS POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MDA 13 NORD**

**Rapporteur** : Madame Fernande REYNAUD

*Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.*

**Madame Fernande REYNAUD**.- La proposition est Christophe CAILLAUT.

**Monsieur le MAIRE**.- Oui, on va proposer Monsieur Christophe CAILLAULT, parce que c'est pluridisciplinaire.

Pour ceux qui ne le savent pas, la Maison des adolescents (MDA) existe sur la Ville. Nous travaillons avec eux depuis de nombreuses années. Ce sont eux qui nous ont sollicités pour venir au sein de leur Conseil d'administration, ce qui nous a intéressés puisque nous travaillons avec eux à la fois sur tout ce qui concerne les adolescents : le mal-être, toutes les problématiques de santé, de santé publique, mais aussi les questions de santé mentale. C'est donc un gros travail partenarial qui sera fait. Nous vous proposons de nommer un des membres de la majorité pour pouvoir siéger au sein de la MDA.

Première question : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, est-ce que vous permettez aux membres du Conseil municipal d'éviter de voter à bulletin secret et de procéder à un vote à main levée ? Est-ce que cela suffit ? On est d'accord. Bien.

Donc, nous votons pour la candidature de Monsieur Christophe CAILLAULT. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

*En l'absence de remarque, il est procédé à un vote à main levée.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Monsieur Christophe CAILLAULT est désigné pour siéger au sein du conseil d'administration de MDA 13 Nord.*

**Monsieur le MAIRE**.- Je vous remercie, Monsieur Christophe CAILLAULT. Vous ferez en permanence un retour à Madame Fernande REYNAUD, qui suit avec moi l'histoire de l'hôpital. Nous aurons l'occasion de nous exprimer.

Monsieur Jérémie PARDIES lui va nous proposer de travailler sur Noël, déjà.

## **PÔLE RESSOURCES**

### **N°03 – MISE À DISPOSITION DE CHALETS POUR L'ÉVÉNEMENT « ART DE NOËL 2023 » – APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

**Monsieur Jérémie PARDIES**.- Exactement. L'été n'a pas commencé que l'on parle déjà de Noël.

*Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- OK. Tout cela est travaillé aussi avec les commerçants.

**Monsieur Jérémie PARDIES**.- Avec l'association des commerçants.

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des commentaires ?

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **N° 04 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 11-2008 DU 21 FÉVRIER 2008 PORTANT PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Merci. Bonjour, messieurs dames.

*Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des commentaires ?



*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Madame Anne-Marie GACHON, je vais vous céder la parole et puis on va faire une entorse au Conseil municipal – si vous en êtes tous d'accord – puisqu'au-delà de l'introduction de Madame Anne-Marie GACHON, nous avons souhaité que les personnes qui en ont été à l'origine, c'est-à-dire les services de la DRH, les salariés, les fonctionnaires de la DRH qui ont travaillé depuis des mois sur la mise en place de ce que l'on appelle le télétravail. Comme ce sont elles qui l'ont réalisé, eh bien, ce sont elles qui vont nous le présenter, avec leur accord. Là, elles sont tétanisées, elles ne le savaient pas.

*Rires de l'assemblée.*

**Monsieur le MAIRE.**- En CST (Comité Social Territorial). Cela a fait l'unanimité de tous les syndicats. Donc, on va vous proposer de le faire. Madame Anne-Marie GACHON vous fait l'introduction.

**N° 05 - MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LA COLLECTIVITÉ – APPROBATION DE LA CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL**

**Rapporteur :** Madame Anne-Marie GACHON

**Madame Anne-Marie GACHON.**- C'est le thème de la transformation numérique.

**Monsieur le MAIRE.**- Ce n'est pas un petit dossier que le télétravail.

**Madame Anne-Marie GACHON.**- C'est un gros dossier. Les services des RH y ont travaillé plusieurs fois et ce sont les trois rapporteurs, celles qui sont à l'initiative de la structuration du dossier.

Donc, je vous le passe, mesdames. Je vous en prie.

**Monsieur le MAIRE.**- Allez-y.

**Madame Andréa COVIN, Gestionnaire Santé.**- Bonsoir. Nous avons travaillé depuis le mois de novembre sur la mise en place du télétravail au sein de la Collectivité.

Avec l'équipe de la DRH, nous avons élaboré une charte du télétravail. Nous y avons répertorié les agents éligibles au télétravail, avec quelques règles aussi. Les agents qui sont éligibles au télétravail devront en faire la demande via les annexes que vous pourrez trouver sur cette charte. Il faudra faire la demande par courrier en fournissant aussi une attestation d'assurance et un justificatif de fibre ou de connexion internet supérieure à 15 mégas pixels, je crois que c'est comme cela que l'on dit.

Il y aura aussi un questionnaire à remplir en précisant les missions qui sont « télétravaillables » ou pas, avec justement l'accord de son responsable hiérarchique sur la mise en place du télétravail. Le télétravail doit tout d'abord être volontaire, il ne doit pas être imposé. Il y aura une commission consultative qui va se réunir pour déterminer si les agents sont bien éligibles et si on leur accorde ce télétravail. Un planning sera mis en place. Il sera mensuel, avec des semaines X et des semaines Y. L'agent pourra télétravailler deux jours sur la première semaine et un jour sur la seconde. Il s'agira d'un planning mensuel défini avec son responsable hiérarchique et son équipe.

C'est une expérimentation qui va durer une année. Au bout d'un an, on fera un point sur les personnes qui ont télétravaillé, savoir si elles peuvent continuer à télétravailler les années suivantes, si on peut mettre en place d'autres méthodes pour améliorer le télétravail, les conditions, etc.

Parmi les critères d'éligibilité, il faut avoir six mois d'ancienneté dans la Collectivité et fournir les documents dont je vous ai parlé (l'attestation de connexion internet et l'attestation d'assurance).

**Monsieur le MAIRE.**- Il faut peut-être expliquer que l'on est plutôt sur des personnels qui sont dans l'administratif, qui n'avaient pas bénéficié, eux, pendant la mise en place de la réduction du temps de travail, d'un certain nombre d'avantages que d'autres ont. Il y a donc deux sujets qui m'ont beaucoup intéressé dans votre exposé. Le premier est de faire attention à la charge de travail sur l'autre personnel qui lui n'est pas en télétravail. Le sujet principal de départ est que cela n'est pas imposé.

Deuxièmement, la Collectivité a décidé de limiter les jours de télétravail parce que nous estimons que le télétravail est un droit aujourd'hui, mais c'est aussi une difficulté notamment dans les relations sociales au travail, ce qui est quand même important pour l'individu. On ne peut pas rester devant un écran chez soi tout le temps. Il faut aussi avoir des interactions avec les autres personnels et c'est le travail collectif qui est produit par les services. C'est un élément que vous aviez mis en avant immédiatement.

**Madame Marie-Laure MATHURIN, Assistante du DRH.**- Les agents à temps partiel à 80 % auront le droit à un jour de télétravail.

**Madame Andréa COVIN, Gestionnaire Santé.**- Cela n'est pas proratisé.

**Monsieur le MAIRE.**- Exactement. Ce n'est pas proratisé. Donc, elles ont travaillé sur la charte que vous avez lue. Elle a été présentée aux directions qui l'ont acceptée. Elle a été présentée, sans changement, aux élus. Elle a été présentée, sans changement, aux organisations syndicales et acceptée à l'unanimité.

Donc, elle va se mettre en place cet été. Ce sont elles qui vont piloter la commission consultative. Pourquoi a-t-on demandé à la DRH ? Parce que la DRH - la Direction des Ressources Humaines, excusez-moi -, c'est celle qui connaît finalement tous les métiers de la Ville et elles ont à faire à tous les agents de la Ville. Elles connaissent évidemment l'ensemble des métiers et des charges, ce qui permet d'avoir une vision sur ce projet qui est un projet novateur je trouve.

III nous donne envie d'aller sur d'autres projets, avec d'autres directions, sur des organisations puisqu'on va partir plutôt du bas pour monter vers le haut. En tout cas, c'était une demande que nous avons faite avec Madame la Première Adjointe et on tient vraiment à vous féliciter.

Est-ce qu'il y a des questions pour elles sur cette question du télétravail ?

**Monsieur Olivier JULIEN.**- Oui, j'en ai une.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, Monsieur Olivier JULIEN.

**Monsieur Olivier JULIEN.**- J'ai entendu « semaine X, semaine Y, deux jours, un jour ». Est-ce imposé ? Cela ne peut-il pas être « un jour/un jour » ? Est-ce défini ?

**Madame Marie-Laure MATHURIN, Assistante du DRH.**- C'est l'agent qui fait une proposition. En fait, « deux jours/un jour », c'est le maximum que l'agent peut demander parce qu'ils sont plusieurs dans les services. Ils sont plusieurs à vouloir demander le télétravail. C'est fait ainsi pour qu'ils puissent tourner et pour qu'ils puissent se passer le matériel parce que l'on n'est pas sûr d'avoir la quantité suffisante de matériel par rapport au nombre d'agents en télétravail.

**Monsieur le MAIRE.**- J'allais le dire.

**Madame Andréa COVIN, Gestionnaire Santé.**- C'est une expérimentation. Pour le moment, on ne sait pas combien d'agents vont être volontaires et si on aura suffisamment de matériel pour tous. Donc, on adaptera en fonction.

**Monsieur Olivier JULIEN.**- Très bien. Merci.

**Monsieur le MAIRE.**- Alors pourquoi n'a-t-on pas tout le matériel qui a quand même été commandé ? C'est parce que du côté de la direction des services informatiques, bien évidemment, le sujet central n'est pas d'acheter des ordinateurs – ça, le budget y est –, c'est la connexion entre le système central de la Ville et un point extérieur, et donc la nécessité de faire très attention aux piratages possibles et au fait de rentrer dans le système. Je rappelle ici, autour de la table, que quelques communes dans le secteur ont malheureusement connu cela : le SAN notamment, qui avait perdu plusieurs années de comptabilité publique, ce n'était pas simple, de marchés publics c'est encore pire et d'archives, ce qui est pire. On sait qu'il y a les hôpitaux qui peuvent être attaqués, etc. Donc, on a quand même un gros système de protection et le travail qui va être fait, c'est sur la connexion de l'agent qui est chez lui et le centre.

La loi est toujours ainsi faite qu'il y a quand même des éléments qui ne sont pas très clairs sur lesquels il va falloir que nous travaillions, notamment la question de l'assurance de l'agent. Comment un agent qui est en télétravail est-il assuré ? Cela veut dire qu'on a télétransporté le travail chez lui. S'il arrive quelque chose, quelle est la responsabilité de la Collectivité et quelle est la responsabilité de l'agent ? Et à cela, objectivement aujourd'hui, je n'ai pas trouvé un assureur qui a été capable de me répondre. Donc, on va avancer, on va protéger l'agent dans son activité, on va protéger la Commune dans sa délibération et on va avancer et on regardera les choses.

Allez-y, prenez le micro.

**Madame Marie-Laure MATHURIN, Assistante du DRH.**- Sachant que l'agent doit déclarer à son assurance qu'il est en télétravail.

**Monsieur le MAIRE.**- Il est dans l'obligation de le faire.

OK. S'il n'y a pas d'autre question, on peut vous applaudir. Bravo pour le travail accompli.

*Applaudissements.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci à vous. Vous êtes libérées.

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Vous savez qu'elles n'ont pas l'habitude.

**Monsieur le MAIRE.**- Merci à Madame Andrée COVIN, Nathalie GALERA et Marie-Laure MATHURIN pour ce travail, et toute l'équipe de la DRH.

**Madame Anne-Marie GACHON.**- Merci. Donc, vous avez compris la délibération je ne vais pas toute vous relire.

*Madame Anne-Marie GACHON donne une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- D'accord. Merci madame. S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence d'autre question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- La question numéro 6, c'est la suite.

**Madame Anne-Marie GACHON.**- C'est la suite. Voilà. C'est la mise à jour de la charte informatique et du bon usage du numérique, naturellement.

**N° 06 - MISE À JOUR DE LA CHARTE INFORMATIQUE ET DU BON USAGE DU NUMÉRIQUE**

**Rapporteur :** Madame Anne-Marie GACHON

*Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Bien. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Cela est pour la mise en place de l'intranet et du télétravail, les deux. Puisqu'il y a un intranet que les salariés peuvent utiliser pour améliorer les connexions, les relations et l'information transversale. Nous passons au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 07 - CRÉATION D'UN POSTE D'ÉCRIVAIN PUBLIC DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADULTE-RELAIS**

Rapporteur : Madame Martine ARFI

*Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Il s'agit donc d'un écrivain public qui a une utilité très importante puisque c'est le premier front face à la personne qui aurait des difficultés de compréhension. Ensuite, il ira évidemment à ce que l'on appelle la Maison des services, que nous avons.

Avant, il était positionné sur un seul endroit et en accord avec l'État et le Préfet à l'égalité des chances, que je remercie, on a pu le récupérer effectivement sur la Ville – il y a une quote-part que l'État paie bien sûr – et il va intervenir dans les trois centres sociaux.

**Madame Martine ARFI.**- Il intervient dans les trois centres sociaux de la Ville, à la Maison du droit et à la Maison des Ruches, aussi.

**Monsieur le MAIRE.**- Le statut de ces personnes est lié à un statut national qui est décidé. Les recrutements sont liés aussi à une organisation nationale qui nous est imposée. Sur ce recrutement d'un poste d'écrivain public, y a-t-il des commentaires ?

Oui, Monsieur Gérard GÉRON.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- Juste une précision sur ce que vous venez de dire. Est-ce un poste qui existe déjà ? Je l'ai compris comme cela.

**Monsieur le MAIRE.**- Alors, c'est un poste qui existait et qu'on était en train de perdre. Les adultes-relais et ce que l'on appelle les écrivains publics – vous pourriez le dire mieux que moi – sont décidés par l'État, pour les mettre dans certains quartiers prioritaires. Évidemment, cela bouge entre les villes. Sur celui-là, on pensait qu'on allait le perdre et on a pu le récupérer en intégrant le fait qu'on allait le prendre sur la Ville (donc, l'État a été d'accord), et qu'on allait le mettre dans les quatre structures pour intervenir chaque matin, après-midi sur place au contact de la population. C'est comme cela qu'on l'a conservé.

**Madame Martine ARFI.**- C'était le centre social Jean Giono qui était porteur du projet au départ. Comme l'adulte-relais à ce moment-là a été absent pendant très longtemps, on est arrivé à la fin de l'adulte-relais et on a vraiment manqué de le perdre. Du coup, on a pu le récupérer, nous, le service politique de la Ville, et comme cela il est positionné dans les autres

centres sociaux. Cela se passait déjà comme ça auparavant. C'est un partage de l'adulte-relais dans les divers centres sociaux de la Ville.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- Parce que si je me suis bien informé, sur ces dispositifs adultes-relais, la participation de l'État peut aller jusqu'à 20 000 euros et quelques. Cela veut dire que sur celui-là, il n'y aura pas de participation de l'État. C'est une implication totale de la Commune.

**Madame Martine ARFI.**- Non, c'est pareil. On a le financement de l'État.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- D'accord.

**Monsieur le MAIRE.**- Dans la convention annexée, mais je comprends que vous ne l'ayez pas, depuis, le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le montant annuel de l'aide par poste à temps plein est de 21 246,52 euros à la date de signature de la convention. C'est l'État qui versera à la Ville le montant de cette aide financière pour l'emploi.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- D'accord. OK.

Alors maintenant, sur la délibération, nous, évidemment, nous partageons complètement l'idée d'utiliser des adultes-relais qui sont des personnes particulières, pour s'occuper de publics particuliers qu'ils côtoient régulièrement. C'est un bon exercice de médiation. Là-dessus, nous partageons.

C'est une délibération que l'on peut voter de ce fait là sans problème, à une condition quand même : il nous faut une précision.

Quand on regarde le descriptif des bénéficiaires, c'est-à-dire ceux qui correspondent aux critères de recrutement : ils doivent être âgés de 26 ans au moins, etc., il y a trois lignes. Et ensuite, on bascule au descriptif du travail qu'ils auront à faire, les tâches à accomplir qui sont bien précisées et assez complexes d'ailleurs, pas faciles à faire. Nous trouvons qu'il y a une inéquation...

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Une inadaptation.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- ...Oui, entre la faiblesse des critères présentés concernant le profil et le travail qu'ils ont à faire. Donc, on aimerait avoir un peu plus de précisions sur la nature des bénéficiaires. C'est le premier point parce que c'est insuffisant là-dessus.

Le deuxième point est de savoir comment se passe la procédure de publicité puisqu'il va y avoir des recrutements. Imaginons qu'il y ait 50 personnes possibles de ce profil. Qui recrute ? Comment cela se passe ?

**Monsieur le MAIRE.**- Je vais vous répondre. En fait, comme je vous l'ai indiqué précédemment, les critères des bénéficiaires – c'est vrai que comme on fait toujours nos délibérations, elles sont extrêmement précises quelques fois peut-être un peu trop complexes –,

on a repris la définition des bénéficiaires que l'État impose pour ces adultes-relais. L'État cherchait une double entrée parce que les adultes-relais ne datent pas d'aujourd'hui. La double entrée était à la fois de permettre à ceux qui sont dans les quartiers les plus difficiles de pouvoir avoir une formation professionnelle et de rentrer sur un poste d'adulte-relais et de l'autre côté, d'avoir cette formation, parce qu'ils ont des formations pendant qu'ils sont installés, et de l'autre côté le recrutement devait se faire dans ces quartiers avec des bénéficiaires qui, comme vous l'avez vu, sont sans emploi, etc., et doivent résider en quartier prioritaire.

Il se trouve que, comme on le fait, le recrutement s'opèrera avec une commission, mais pour le coup, l'État sera là, puisque l'État évidemment, participe au recrutement. Notre expérience nous démontre qu'il n'y a pas 3 000 personnes qui viennent sur ce type d'emploi. Ce sont souvent des gens qui ne travaillent pas à plein temps, ou qui ont des expériences dans le domaine du suivi des retraites. Parce que c'est souvent cela les questions : les retraites, les papiers, les documents. Il faut relancer évidemment vers France Service que l'on a créé et la Maison du droit. Il y a aussi beaucoup de demandes de traduction des documents français en langues étrangères pour pouvoir remplir les bons papiers au bon endroit. Donc, à la fois il y a une liste qui est peut-être un peu longue de ce qu'ils doivent faire, je peux l'entendre, et qui fait un peu déséquilibrée par rapport au choix des bénéficiaires.

Ceci étant dit, les adultes-relais fonctionnent plutôt bien et ils remplissent leur office. Nous, nous sommes obligés de passer dans cette délibération l'exacte délibération et les circulaires de l'État sur le recrutement. On ne peut pas faire autrement. Aucune personne ne peut prétendre venir si elle ne rentre pas dans ces critères. Nous ferons avec l'État, le recrutement. C'est le délégué du Préfet qui est sur place, à la sous-préfecture, qui sera à la commission d'embauche de ces personnes, avec nos services bien sûr et avec Martine ARFI, et donc qui recevront les candidats de centres sociaux pour nous aider à faire la formation générale.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- Monsieur Errol FERRER serait plus qualifié que moi pour développer ce dernier point, mais il existe dans les services de l'État, des agents qui ont justement qualification et dont c'est le métier de rechercher ces gens-là. Il n'y a pas besoin d'une commission avec nous dans cette commission. Il y a des gens dont c'est le métier.

**Monsieur le MAIRE.**- Non. Si vous parlez de Pôle Emploi. De quoi parlez-vous ? De la Préfecture ?

**Monsieur Gérard GÉRON.**- Les accompagnateurs emploi, cela existe.

**Monsieur le MAIRE.**- Ils ne connaissent pas le type d'intervention. Ce sont des emplois particuliers que l'État met en place, mais pour le recrutement on se servira aussi de Pôle Emploi, on se servira de la Maison de l'emploi, on se servira du PLIE (Plan local d'insertion et



d'emploi), de la mission locale même si c'est moins de 25 ans. Le PLIE par exemple, si vous ne connaissez pas, est une structure qui aide les personnes les plus âgées à retrouver un emploi. Ces gens-là seront associés. On fera la publicité nécessaire, mais *in fine*, ceux qui vont choisir, c'est la Ville, qui porte un peu, et beaucoup l'État. Voilà. Nous pouvons passer au vote ?

*En l'absence d'autre question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 08 - CRÉATION D'UN POSTE D'ÉCO-MÉDIATEUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADULTE-RELAIS**

Rapporteur : Madame Martine ARFI

*Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- OK. Même statut, autre option et autre solution. Y a-t-il des commentaires ? Oui, monsieur Errol FERRER.

**Monsieur Errol FERRER**.- Oui, j'avais les mêmes questions que sur le poste précédent, mais vous avez répondu précédemment. Il y a des obligations de l'État et « compagnie » donc, je voudrais juste une précision concernant la compétence animée des jardins partagés. Qu'est-ce que vous entendez par « jardins partagés » ?

**Monsieur le MAIRE**.- Madame Géraldine BUTI, adjointe à l'environnement et aux jardins partagés familiaux, va vous répondre.

**Madame Géraldine BUTI**.- L'adulte-relais pourra intervenir sur les jardins, que ce soit sur la Plaine de Couvent, la Maille, les futurs jardins qui se feront près de la salle Colomb ; il sera là pour venir en aide au jardinier.

**Monsieur Errol FERRER**.- Alors, j'avais juste un complément, enfin une sollicitation. On verra un peu plus tard, dans une autre délibération dans le cadre du fonds d'initiatives que le jardin des Sources bénéficiera d'un financement dans ce cadre-là, ce qui fait

qu'en fait les trois espaces collectifs de jardinage de Miramas auront bénéficié d'un financement de la Collectivité : le jardin du vieux Miramas qui est géré par la CIQ, le jardin des Sources qui est géré par Schweitzer et le Potager pour tous qui est géré par l'association Eponyme.

Donc, je me posais la question suivante : pourquoi cet animateur n'interviendrait que dans l'animation des jardins partagés et n'interviendrait pas dans l'animation de la proposition globale d'agriculture urbaine ? Il pourrait intervenir sur les jardins et sur les espaces collectifs.

**Madame Géraldine BUTI.**- Je ne sais pas s'il peut intervenir sur le domaine associatif.

**Monsieur le MAIRE.**- En fait, votre question, je la comprends. On va juste vous dire, en termes de réponse, que d'abord il s'agit bien d'un animateur dans le cadre d'un emploi particulier. Donc, on n'est pas en train de choisir quelqu'un qui va porter des stratégies. D'autre part, il y a au moins un parmi ceux que vous avez cités qui est sur un domaine privé et sur lequel je suis, moi, un peu embêté parce que quand il s'agit de co-financement de l'État sur des activités publiques, je pense que l'on doit avoir des problèmes par rapport aux jardins. La différence avec Schweitzer, c'est que le jardin appartient au centre social et que le centre social est considéré comme un lieu public. Un lieu public au sens de service public.

Donc, pour ce qui concerne la relation qu'il peut y avoir sur cet animateur, quand on l'aura recruté, cette perle rare, on verra après comment cela se passe. Par contre, je pense que nous devons vérifier le fait que – et n'y voyez pas de malice – c'est bien un lieu privé. Pour le coup, je suis un peu embêté. Ce qui n'est pas le cas du vieux Miramas puisque ce sont les terrains de la Ville et le fait qu'on les ait financés au départ pour faire leur jardin partagé qui sont bien sur le domaine public et je crois que c'est lié aussi au domaine public. On regardera. OK ? Si vous le voulez bien, on va passer au vote.

*En l'absence d'autre question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 09 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX OU DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

**Madame Anne-Marie GACHON**.- Je vous passe les décrets, je ne les lis jamais.

*Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Oui. On est dans la situation réglementaire du TP qui nous a demandé de prendre une délibération-cadre donc, on prend une délibération-cadre. Je crois que cela est fait dans toutes les communes maintenant et cela permettra de remplacer les gens que nous devons remplacer de façon temporaire. Y a-t-il des commentaires ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Madame Laëtitia DEFFOBIS.

*Madame Régine SONZOGNI quitte la séance à 18 heures 48.*

**N°10 – CONGRÈS NATIONAL 2023 DE L'ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ LOCAL**

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

**Madame Laëtitia DEFFOBIS**.- Nous avons bien évidemment une élue déléguée au droit des femmes ; étant partie prenante, je vais vous présenter cette délibération.

**Monsieur le MAIRE.** - Qui est sortie de la salle, comme on le fait d'habitude.

*Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.** - Très bien. Notre élue ne peut pas s'exprimer puisqu'elle est sortie, c'est obligatoire. Ce sont des questions de droit. Cela nous arrive à tous d'être présidents d'associations et d'être obligés de sortir puisqu'on ne peut pas être à la fois président d'association et voter une subvention.

Je remercie ce gros travail qui est fait par l'association « Femmes Solidaires » et je vous propose de voter cette subvention.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 31**

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Madame Régine SONZOGNI ne prend pas part au vote.**

*Madame Régine SONZOGNI a rejoint la séance à 18 heures 52.*

**N° 11 - ARCHIVAGE NUMÉRIQUE EN TERRITOIRES - DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PROVENCE-  
ALPES-CÔTE D'AZUR**

**Rapporteur :** Madame Laëtitia DEFFOBIS

*Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.** - Très bien. Y a-t-il des questions sur cette demande de subvention ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**VILLE D'AVENIR**

**N°12 – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX OU COMMUNAUTAIRES PAR LES LYCÉES PUBLICS OU PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT – ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO**

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Le montant de la recette attendue est de plus de 51 000 euros. C'est le mode de calcul de la Région. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous passons au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 13 –ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°160-2020 DU 14 OCTOBRE 2020  
RELATIVE À LA CRÉATION D'ATELIERS MULTI-ACTIVITÉS DES MERCREDIS -  
APPROBATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION**

Rapporteur : Madame Margarita ACKE MÉLO

*Madame Margarita ACKE MÉLO procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci, madame. Pas de commentaire

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION  
SPORTIVE DU COLLÈGE MIRAMARIS POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS  
DE FRANCE UNSS À FAULQUEMONT**

Rapporteur : Madame Nadia ALI

*Madame Nadia ALI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Et ils ont eu de bons résultats.

**Madame Nadia ALI.**- Ils ont terminé 11<sup>e</sup> sur 17 établissements.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est pas mal ! Cette année à mon avis ils vont « gratter » plus. C'est ce que l'on m'a dit au golf.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Bravo au collège Miramaris et à ses élèves.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur Éric MARCHESI, qui est « fana » de tennis de table.

**Monsieur Éric MARCHESI.**- C'est vrai, en plus.

**N° 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE MIRAMAS POUR SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE PRO B**

**Rapporteur :** Monsieur Éric MARCHESI

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- OK. Des commentaires ? Pas de commentaire.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°16 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur :** Monsieur Éric MARCHESI

**Monsieur Éric MARCHESI.**- Tout à fait. C'est la convention de l'avenant numéro 1, comme c'est prévu, qui prend acte de cette subvention de 6 919.36 euros.

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci beaucoup, Monsieur Éric MARCHESI. On va passer au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Madame Monique TRINQUET. Il s'agit du campus Fontlongue.

*Monsieur Thierry QUÉRÉ quitte la séance à 19 heures 04.*

**N° 17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CAMPUS FONTLONGUE POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT UN VOYAGE SCOLAIRE SUR LE THÈME DE LA CONSCIENCE ÉCOLOGIQUE**

**Rapporteur :** Madame Monique TRINQUET

*Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur Thierry QUÉRÉ étant sorti de la salle au moment où vous avez commencé, il ne peut pas intervenir puisqu'il est dehors. Monsieur le Conseiller.

**Monsieur Gérard GÉRON.**- Je profite du fait que Monsieur Thierry QUÉRÉ ne soit pas là... Ce que nous voulons dire c'est que nous regardons le détail du montage budgétaire pour préparer cette action et que nous en sommes très satisfaits. Elle corrobore notre



intervention, lors d'un précédent Conseil municipal, sur ce qui nous semblait devoir être : la présentation du budget par un groupe scolaire qui sollicite pour un projet quel qu'il soit une subvention de la Commune.

**Monsieur le MAIRE.**- Merci. Nous sommes très heureux que cela vous sied. Donc, je vais pouvoir passer au vote et Monsieur Thierry QUÉRÉ pourra revenir.

*En l'absence d'autre remarque, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 31**

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur Thierry QUÉRÉ ne prend pas part au vote**

*Monsieur Thierry QUÉRÉ a rejoint la séance à 19 heures 07.*

**N° 18 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES GARDIANS DE LA CRAU DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE CAMARGUAISE**

Rapporteur : Madame Christiane LEYDER

*Madame Christiane LEYDER procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien, merci. Y a-t-il des commentaires particuliers ? Je vous remercie, madame. C'était une fête exceptionnelle que ce week-end provençal, avec beaucoup de personnes. C'était remarquable. Remarquable ! Il y a eu un peu de pluie quand même le soir au moment des taureaux, mais sinon c'était remarquable. C'était presque taureau-piscine à part qu'il n'y avait pas de piscine, mais bon...

*Rires de l'assemblée.*

Mais les jeunes étaient à fond, à fond ! Nous passons au vote.

*En l'absence de remarque, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur Christophe CAILLAULT. Là, on est passé maintenant à cette grande association qui fête une année exceptionnelle sur Miramas.

**N° 19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PARKOUR SESSION DANS LE CADRE DE SON FESTIVAL ESTIVAL 2023**

**Rapporteur :** Monsieur Christophe CAILLAULT

**Monsieur Christophe CAILLAULT.**- Tous les Miramasséens maintenant connaissent ce phénomène émergeant qui est né il y a une vingtaine d'années suite à la diffusion du film « Yamakasi ». Merci à mes collègues du sport de me confier la lecture de ce rapport qui pourrait aussi concerner la culture puisque la pratique de parcours maintenant fait son entrée sur les scènes nationales comme une pratique artistique comme la *break dance*.

Je voulais juste dire qu'en 2008, le MAIRE a eu le courage d'accompagner un mouvement qui était à l'époque émergeant et assez marginal, plutôt que d'ignorer le phénomène, ce qui fait que Miramas a été une des premières villes à accueillir ce type de manifestations il y a maintenant 13 ans, puisque c'est la 13<sup>e</sup> édition cette année.

Entre temps, on a une association très dynamique qui compte 150 adhérents et puis un festival. J'ai vérifié les chiffres avant de venir. L'an dernier, 1 000 Miramasséens sont passés par le village des traceurs et plus de 300 praticiens invités dont un tiers étaient issus de pays européens, d'autres d'Amérique du Sud et d'Amérique. Alors, au programme cette année : une scène ouverte, des expositions photos, des projections vidéo, énormément de démonstrations sur le site et aussi dans toute la Ville. Également beaucoup de débats sur les éléments philosophiques qui animent ces passionnés.

Fait nouveau, c'est une première, ce sera l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération de Parkour. C'est cet encadrement qui se met en place. Tout cela se

passera dans un village personnalisé, conçu par les traceurs à l'aide de plus de 600 tablettes. Je précise que cet environnement sera réutilisé juste après par l'opération « Mes vacances à Miramas », qui prend un nouveau nom cette année et qui s'appellera « Les Soirées du Lac ».

En tout cas, je vous invite à découvrir cette manifestation portée par l'association Parkour et qui sollicite donc la Commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

*Monsieur Christophe CAILLAULT procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Merci beaucoup. Nous serons la capitale du Parkour Session. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- J'ai l'honneur et l'avantage de céder la parole à Monsieur Bernard GOUDILIÈRE pour le fonds d'initiatives écologiques.

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**N° 20 - FONDS D'INITIATIVES ÉCOLOGIQUES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

**Rapporteur :** Monsieur Bernard GOUDILIÈRE

*Monsieur Bernard GOUDILIÈRE procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Je rappelle que l'École des chats, puisque vous l'avez indiqué Monsieur Bernard GOUDILIÈRE, s'occupe évidemment de les recueillir, mais surtout s'occupe d'éviter leur propagation et la Ville finance aussi cette partie-là.

**VILLE DURABLE**

**N° 21 - APPROBATION DU DÉCLASSEMENT D'ENVIRON 1 205 M<sup>2</sup> DU DOMAINE PUBLIC SITUÉS AVENUE DU 8 MAI 1945**

**Rapporteur :** Madame Géraldine BUTI

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- OK. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question.  
On passe au vote.

*En l'absence de question particulière, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 22 - APPROBATION DU DÉCLASSEMENT D'ENVIRON 36 M<sup>2</sup> DU DOMAINE PUBLIC SITUÉS RUE ARTHUR FAVARRO**

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

*Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur Olivier JULIEN**.- Ce sont 36 mètres carrés sur la rue Favarro pour permettre à un propriétaire un alignement sur ses voisins.

**Monsieur le MAIRE**.- D'accord. Bien. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 23 - ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LA PARCELLE BN N°1 SISE RUE DE LA FRATERNITÉ**

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

**Monsieur Olivier JULIEN**.- C'est une convention classique de servitude pour l'enfouissement d'une ligne électrique.

*Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. Merci beaucoup.

À cette occasion d'ailleurs, j'indique à tous – cela ne concerne pas l'électricité, mais internet – que j'ai décidé d'écrire au Gouvernement parce que c'est absolument insupportable ce qu'il se passe dans nos armoires actuellement. Nous avons rendez-vous d'ailleurs avec les habitants, Monsieur Gérard GUILLEMONT et monsieur le spécialiste de

l'internet pour aller discuter. Je pense qu'il va falloir qu'on lève le ton parce que j'ai posé des questions à l'Union des Maires et partout, c'est le même problème. Partout, c'est le même problème ! Dès qu'il y a un « mec » qui se branche, eh bien, il débranche le voisin. Un autre se rebranche et c'est celui qui avait internet qui ne l'a plus. C'est un « truc » de fou. Donc, nous verrons cela. Très bien. Nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 24 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE**

**Rapporteur** : Monsieur Gérald GUILLEMONT

**Monsieur Gérald GUILLEMONT**.- Bonsoir, chers collègues. On a parlé beaucoup dépenses et subventions, ce qui est très bien, maintenant on va parler un peu des recettes. C'est une délibération récapitulative concernant les demandes de subventions auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Les projets de travaux qui figurent dans cette délibération correspondent à tout ce que l'on a dit au Conseil municipal lors de la préparation budgétaire.

Le Conseil départemental a toute une série de rubriques dans lesquelles on cherche à loger nos demandes, dans la mesure où elles correspondent effectivement au contenu de ces rubriques et interventions.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur Gérald GUILLEMONT**.- Cela fait quand même quelques dizaines d'années que l'on poursuit un important travail, d'importants investissements pour pouvoir

adapter nos équipements communaux aux nécessités de l'accueil des personnes à mobilité réduite. Au fil des années, cela représente des millions d'euros.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture rapport.*

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Concernant l'aide à la Provence verte, il s'agit d'un programme de travaux qui va durer plusieurs années et qui consiste à désimperméabiliser les cours d'école et à réintroduire de la végétation dans les cours d'école. On commence par l'école Jean Macé.

*Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Pour votre information, j'ai fait un petit retour dans les trois derniers comptes administratifs. Lorsque l'on prend les dépenses d'équipement hors taxe (on se fait rembourser la TVA par l'État, donc ce qu'il nous reste à payer, c'est le hors taxe), le taux moyen sur trois ans est de 42 à 43 %. Cela veut dire que, Monsieur le MAIRE, les services travaillent bien pour faire en sorte que l'on puisse obtenir de l'État, du Département, de la Région un peu, les subventions les plus importantes possibles.

N'hésitez pas à voter cette délibération.

**Monsieur le MAIRE.**- Bien. Demain, si vous le voulez bien. Y a-t-il des questions particulières ? Non. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

*En l'absence de question particulière, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur Christian PEYRO, qui était d'ailleurs avec vous sur ces histoires de demandes de subventions puisqu'il gère les bâtiments...

Monsieur Christian PEYRO.

**N° 25–RÉSILIATION ANTICIPÉE DU MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIF À L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DU PÔLE LA CARRAIRE ET DU MARCHÉ PUBLIC N° 19S008 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

*Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- OK.

Vous vous souvenez tous que l'AREA (Agence régionale d'aménagement) était une SEM (Société d'Économie Mixte) de la Région qui construisait les collèges, les lycées et tout un tas de « tintouin ». Dans la réorganisation politique de la Région, il a été décidé de réintégrer, cette SEM, à l'intérieur des services de la Région, du coup on a été obligés de trouver avec la Région un *modus vivendi* pour pouvoir finir le travail. Nous sommes en train de terminer et nous sommes reliés en permanence à la Région. Nous ne sommes pas la seule commune, nous sommes une dizaine de communes comme cela, qui ont été obligées de se réadapter.

S'il n'y a pas de question particulière. C'est vraiment un « truc » très technique. Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ?

Oui ? Attendez, nous avons une intervention.

**Monsieur Errol FERRER.**- Oui. J'avais une question, vous venez d'y répondre, mais je n'ai pas compris votre réponse.

**Monsieur le MAIRE.**- Lorsque nous avons lancé le projet de rénovation du groupe scolaire de La Carraire, dans les appels d'offres que nous avons faits, il y a une SEM, une société d'économie mixte qui est publique, de la Région qui a une vingtaine d'années d'existence et qui s'appelle l'AREA. Celle-ci a commencé à travailler avec nous sur tout ce que l'on a fait.

Le travail avec les architectes a été fait en amont du projet et, entre temps, il y a eu du changement, des élections régionales. L'exécutif de la Région a souhaité arrêter la SEM AREA et réintégrer les agents de la SEM AREA au sein des instances de la Région. À partir de ce moment-là, on était obligé de changer. Et donc, la Région – mais son président me l'a assuré – prend en charge tous les dispositifs qu'on est en train de faire pour que cela ne nous coûte rien et que l'on puisse avoir un bon transfert des dossiers.

Voilà pourquoi on vous a proposé cette délibération.



**Monsieur Errol FERRER.**- C'était la réintégration des gens de l'AREA que je n'avais pas comprise.

**Monsieur le MAIRE.**- En fait, ils vont la dissoudre.

Bien. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

### **VOTE**

**POUR : 32**

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- On passe maintenant à une chose que j'adore. Vous avez l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre, qui sont encadrées, et ensuite la liste des marchés.

### **C/ LISTE DES DÉCISIONS**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 5 mai 2023.*

### **D/ LISTE DES MARCHÉS PUBLICS**

**Monsieur le MAIRE.**- Vous avez l'ensemble des structures et des entreprises. Vous avez la totalité.

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.*

**Monsieur le MAIRE.**- Je pense que nous devrions avoir un dernier Conseil municipal avant l'été, peut-être fin juin. On va voir parce que l'on a aussi les relations avec le Conseil métropolitain. Donc, nous allons être obligés de nous adapter par rapport à cela. On vous

donnera l'information. *A priori*, pour l'instant, cela serait vers le 28 juin, mais nous verrons si cela est autour de cela.

Mesdames, messieurs l'ordre du jour étant épuisé, je vous salue tous bien bas.

Il n'y a pas de match de foot et vous pouvez rentrer le cœur léger. Bonne soirée !

Et bien sûr, dimanche, n'oubliez pas la très belle fête de « Nature en fête ». Il fait beau, on annonce du beau temps.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.*

**Monsieur le MAIRE**

**Frédéric VIGOUROUX**

**La Secrétaire de séance**

**Laëtitia DEFFOBIS**

Conseil municipal du 24 mai 2023 / Procès-verbal  
Publié sur le site de la commune de Miramas le :

**29 JUIN 2023**